

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25_207

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 19 heures,
 Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

OBJET : VENTE DE PARCELLE À CHAMP PERROUD – MARIAGE À SOIE

Date de la convocation : 9 décembre 2025

| | |
|---|---|
| <p>Nombre de Conseillers : <i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 28</i> <i>Pouvoirs : 4</i> <i>Votants : 32</i></p> <p>Résultat des votes : <i>Pour : 32</i> <i>Abstention : 0</i> <i>Contre : 0</i></p> | <p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles GENOVESE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genbroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p>Pouvoirs : Céline BOURSIER à Jean-Claude SARTER ; Bruno GUIOL à Williams DUFOUR ; Véronique MOREL à Marie-Aude GONON ; Maryline ZANNA à Denis BLANQUET</p> |
|---|---|

CONSIDÉRANT la compétence développement économique de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse ;

CONSIDÉRANT le projet de la société « Mariage à Soie » pour la construction d'un bâtiment sur la zone d'activité de Champ-Perroud, sur la commune d'Entre-deux-Guiers ;

CONSIDÉRANT le courrier envoyé à Madame Racano en date du 18/11/2025 pour lui proposer l'acquisition du lot n°2 d'une surface de 679m² au tarif de 52€ HT/m² ;

CONSIDÉRANT que le projet de Mme Racano devra respecter les contraintes d'urbanisme liées à la zone d'activité de Champ-Perroud classée en zone UY au PLUi ;

CONSIDÉRANT la rencontre du 02/12/2025 avec Madame Racano lors de laquelle elle nous a signifié accepter notre proposition pour l'acquisition du lot n°2 d'une surface de 679m² au tarif de 52€ HT/m² ;

CONSIDÉRANT le prix de vente du m² du lot n°2 sur la Zone commerciale de Champ-Perroud fixé à 52€ HT/m² ;

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

➤ **Le Conseil communautaire à l'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** la Présidente à proposer à Mme Racano le lot n°2, sur la zone d'activité de Champ-Perroud, d'une surface de 679m², au tarif de 52€ HT/m².
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
 Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
 Le 22/12/2025



La Présidente,
 Anne LENFANT.